



2023/23

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Procurations : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2023

Etaient présents : Armel GOURVIL, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Christine BUGNY-BRAILLY, Aurélie STEPHAN, Elise CADOUR, Myriam BOUGARAN, Chantal VAUTRIN ;

Absents excusés et représentés : Thomas PLUVINAGE (pouvoir à Jean-Yves L'HOSTIS), Catherine PREMEL-CABIC (pouvoir à Pascale ALBERT) ;

Absentes excusées : Anne-Lise GOURIOU, Eléonore KERMARREC.

A été élue secrétaire de séance : Pascale ALBERT.

OBJET : Mise à jour de la liste des membres du Syndicat Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF)

Rapporteur : Monsieur DUTERTRE Bruno

Pour faire suite à une demande de la Préfecture, il convient de mettre à jour la liste des membres du Syndicat en amont de la dissolution du SIMIF.

La liste qui fait foi à ce jour est celle annexée aux statuts du syndicat approuvés par arrêté préfectoral du 12 juin 2019.

Cependant, depuis cette date :

- 9 communes ont demandé leur adhésion au syndicat :

Bohars par délibération du 18 mai 2021,
Cléden Cap Sizun par délibération du 11 septembre 2020,
Cléden Pohen par délibération du 3 mars 2020,
Primelin par délibération du 31 octobre 2020,
Plogastel Saint Germain par délibération du 18 juin 2019,

Plogoff par délibération du 8 septembre 2021,
Roudouallec par délibération du 19 mars 2021,
Saint Evarzec par délibération du 30 septembre 2021,
Saint Hernin par délibération du 15 septembre 2020.

- 3 communes ont sollicité leur retrait du syndicat :

Guissény par délibération du 23 janvier 2020,
Plouneour Brignogan Plages par délibération du 12 décembre 2019,
Tréflaouéan par délibération du 8 octobre 2020.

Il appartient au comité syndical de se prononcer sur l'ensemble de ces adhésions et retraits. Le retrait et l'adhésion d'un syndicat de communes sont ensuite soumis à l'accord des conseils municipaux de chaque commune membre exprimé dans les conditions de majorités relatives, à savoir par 2/3 au moins des organes délibérants des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des organes délibérants des communes membres représentant les 2/3 de la population.

Les conseils municipaux de chaque commune membre disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au Maire de chaque commune membre de se prononcer sur les retraits et les adhésions envisagés.

Conformément aux articles L5211-18 et L5211-19 du CGCT, si elles ne se prononcent pas sur les adhésions dans le délai de 3 mois, leur avis est réputé favorable. SI elles ne se prononcent pas sur les retraits dans le délai de 3 mois, leur avis est réputé défavorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE l'adhésion des 9 communes susvisées du SIMIF,

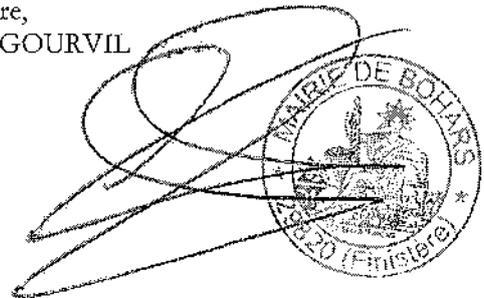
APPROUVE le retrait des 3 communes susvisées du SIMIF,

DIT que la présente délibération sera notifiée au SIMIF **annexée** de la liste.

Avis de la commission finances – personnel – administration générale – intercommunalité : favorable à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Pascale ALBERT

Fait en mairie, le 29 septembre 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL



Listes communes modification statuts (juin 2019)	Listes communes pour dissolution (au 01/01/2022)
ARGOL	ARGOL
ARZANO	ARZANO
BAYE	BAYE
BERRIEN	BERRIEN
BODILIS	BODILIS
BOLAZEC	BOHARS
BOTMEUR	BOLAZEC
BOTSORHEL	BOTMEUR
BRASPARTS	BOTSORHEL
CAST	BRASPARTS
COMBRIT	CAST
DIRINON	CLEDEN CAP SIZUN
GARLAN	CLEDEN POHER
GOUEZEC	COMBRIT SAINTE MARINE
GOULVEN	DIRINON
GOURLIZON	GARLAN
GUENGAT	GOUEZEC
GUIMAEAC	GOULVEN
GUIMILIAU	GOURLIZON
GUISSENY	GUENGAT
HENVIC	GUIMAEAC
ILE D'OUESSANT	GUIMILIAU
ILE-TUDY	HENVIC
KERLAZ	ILE D'OUESSANT
KERNOUES	ILE TUDY
LA FOREST LANDERNEAU	KERLAZ
LA MARTYRE	KERNOUES
LAMPAUL-GUIMILIAU	LA FOREST LANDERNEAU
LANDEVENNEC	LA MARTYRE
LANDREVARZEC	LAMPAUL GUIMILIAU
LANDUDEC	LANDEVENNEC
LANDUNVEZ	LANDREVARZEC
LANNEANOU	LANDUDEC
LANNEDERN	LANDUNVEZ
LANNEUFFRET	LANNEANOU
LANVEOC	LANNEDERN
LE CLOITRE SAINT THEGONNEC	LANNEUFFRET
LE DRENNEC	LANVEOC
LE FOLGOET	LE CLOITRE SAINT THEGONNEC
LE JUCH	LE DRENNEC
LE TREVoux	LE FOLGOET
LENNON	LE JUCH
LOC EGUINER	LE TREVoux
LOCMELAR	LENNON
LOCQUENOLE	LOC EGUINER
LOCQUIREC	LOCMELAR
LOGONNA DAOULAS	LOCQUENOLE

MELLAC	LOCQUIREC
MESPAUL	LOGONNA DAOULAS
NEVEZ	MELLAC
PENCRAN	MESPAUL
PLEYBER CHRIST	NEVEZ
PLOMEUR	PENCRAN
PLOMODIERN	PLEYBER CHRIST
PLONEVEZ PORZAY	PLOGASTEL SAINT GERMAIN
PLOUEGAT GUERRAND	PLOGOFF
PLOUDIRY	PLOMEUR
PLOUEDERN	PLOMODIERN
PLOUEGAT MOYSAN	PLONEVEZ PORZAY
PLOUEZOCH	PLOUDIRY
PLOUGAR	PLOUEDERN
PLOUGOURVEST	PLOUEGAT GUERAND
PLOUIDER	PLOUEGAT MOYSAN
PLOUNEOUR BRIGNOGAN PLAGES	PLOUEZOCH
PLOUNEOUR MENEZ	PLOUGAR
PLOUNEVENTER	PLOUGOURVEST
PLOUVORN	PLOUIDER
PLUGUFFAN	PLOUNEOUR MENEZ
POULDERGAT	PLOUNEVENTER
POULDREUZIC	PLOUVORN
QUERRIEN	PLUGUFFAN
SAINT DERRIEN	POULDERGAT
SAINT DIVY	POULDREUZIC
SAINT ELOY	PRIMELIN
SAINT JEAN DU DOIGT	QUERRIEN
SAINT SERVAIS	ROUDOUALLEC
SAINT THEGONNEC LOC EGUINER	SAINT DERRIEN
SAINT THONAN	SAINT DIVY
SAINT THURIEN	SAINT ELOY
SAINT URBAIN	SAINT EVAREC
SAINT-SAUVEUR	SAINT HERNIN
SIBIRIL	SAINT JEAN DU DOIGT
SIZUN	SAINT SAUVEUR
TREFLAOUENAN	SAINT SERVAIS
TAULE	SAINT THEGONNEC LOC EGUINER
TOURCH	SAINT THONAN
TREFLEVENEZ	SAINT THURIEN
TREFLEZ	SAINT URBAIN
TREGLONOU	SIBIRIL
TREMAOUEZAN	SIZUN
TREMEVEN	TAULE
TREZILIDE	TOURCH
	TREFLEVENEZ
	TREFLEZ
	TREGLONOU
	TREMAOUEZAN
	TREMEVEN